



Association Sportive Automobile de la Martinique

REGLEMENT PARTICULIER

RONDE REGIONALE DU CENTRE 2019

LES 12 ET 13 OCTOBRE 2019

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 67 - 508
du 07 / 07 / 2019 /

[Handwritten signature over the stamp]



Association Sportive Automobile de la Martinique

REGLEMENT PARTICULIER

RONDE REGIONALE DU CENTRE 2019

LES 12 ET 13 OCTOBRE 2019

FORT DE FRANCE, Le 07 JUILLET 2019

Le Président,
Guy-Raphaël PAIN
[Signature]

A.S.A Martinique
B.P 707
97207 Fort-de-France cédex

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2019

PROGRAMME DU RALLYE.....	Page 4
1. ORGANISATION.....	Page 4
1.1 Officiels.....	Page 5
1.2 Eligibilité	Page 5
1.3 Vérifications.....	Page 5
2. ASSURANCES.....	Page 6
3. CONCURRENTS – PILOTES.....	Page 6
3.1 Demande d'engagement.....	Page 6
3.2 Equipages	Page 6
4. VOITURES – EQUIPEMENTS.....	Page 6
4.2 Pneumatiques.....	Page 6
4.3 Assistance.....	Page 6
5. PUBLICITE.....	Page 6
6. SITES – INFRASTRUCTURE.....	Page 7
6.1 Description.....	Page 7
6.2 Reconnaissances.....	Page 7
6.3P Carnets de contrôle.....	Page 7
7. DEROULEMENT DU RALLYE.....	Page 7
7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles.....	Page 7
8. RECLAMATIONS – APPEL.....	Page 7
9. CLASSEMENTS.....	Page 7
10. PRIX – COUPES.....	Page 7
11. DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	Page 8
ART. 2 SANCTIONS.....	Page 8
ART. 12-1 Infractions aux règlements	Page 8

Le Président,
A.S.A Martinique Guy-Raphaël PAIN
 B.P 707
 97207 Fort-de-France cédex




COMMUNES TRAVERSEES



REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2019

Le Président,
A.S.A Martinique Guy-Raphaël PAIN
B.P 707
97207 Fort-de-France cédex

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement le : **12 septembre 2019**

Ouverture des engagements le : **12 septembre 2019**

Clôture des engagements le : **7 octobre 2019**

Dates et heures des reconnaissances les : **28 septembre et 5 octobre 2019 de 14 à 17 h 30.**

Vérification des documents et des voitures le: **12 octobre 2019 de 14 h à 17 h Stade du François**

Heure de mise en place du parc de départ le : **13 octobre 2019 à partir de 6 heures stade du François**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 12 octobre 2019 à 16 h 30 au H'CLUB - DUCOS

Publication des équipages admis au départ le : **12 octobre 2019 à 18 h 00 au stade du François**

Publication des heures et ordres de départ le : **13 octobre 2019 à 9 h 00 au stade du François**

Briefing des pilotes le : **13 octobre 2019 à 8 h 45**

Départ : Stade du François à **9 heures 00**

Arrivée : A partir **19 heures**

Publication des résultats du rallye le : **13 octobre 2019 à partir de 19 h 30**

Remise des prix le : **13 octobre 2019 à partir de 19 heures 30**

Vérification finale le : 14 octobre 2019 à 8 h 30 au Garage CCC Diagnostic - ZI Petite Cocotte Ducos

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € T.T.C.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association sportive automobile **ASAM** organise les **SAMEDI 12 et DIMANCHE 13 octobre 2019** en qualité d'organisateur administratif et technique une compétition automobile **rallye régional** dénommée :

RONDE REGIONALE DU CENTRE.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue Régionale Bourgogne Franche Comté** sous le numéro en date du et par la **FFSA** reçu le permis d'organiser sous le numéro en date du

Comité d'Organisation

Présidents : Guy-Raphaël PAIN

Vice-présidents : Emmanuel LUPON

Robert CHRISTINE

Membres : Eliane SAINT-PRIX

Rosette EURANIE

Frédérique COSPAR

Claude CHARPENTIER-TITY

José MANGATTALE

Alain OCTAVIE

Gaëtan ABSALON

Patrick CERY

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ASA MARTINIQUE**

BP 707 - 97207 – Fort-de-France Cedex.

Tél. : 06 96 28 22 16

E-mail asamartinique@gmail.com

Le jeudi de 19h 15 à 20h30

Maison Baie des tourelles - FDF

Permanence du Rallye : **Salle du H'CLUB – Morne Vert DUCOS**

Date, horaire : **le 13 octobre 2019 de 8 heures à la fin du rallye.**

ASA MARTINIQUE - BP 707 - 97207 FORT DE FRANCE CEDEX Tél/Fax : 0696.28.22.16 asamartinique@gmail.com

Organisateur technique

Nom : **ASAM**

Adresse : **BP 707 - 97207 – Fort-de-France Cedex.**

Tél. : **06 96 28 22 16**

1.1P. OFFICIELS

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Présidente :	Laurianne BARTHELEMY	0443	259808
Membres :	Patrick BAISLEAU	0443	115244
	Eliane ARNAULD	0443	132420

Directeur de Course :	Eliane SAINT-PRIX	0442	16664
Directeur de course Adjoint :	Murielle RENE-CORAIL	0443	152455

Directeurs de course Adjoint

Délégués aux épreuves spéciales :	Jean-Claude CINCINNATUS	2101	11937
	Jean-Pierre AMALOU	2102	120963
Voiture tricolore	Clément MARIE	0443	18247

Commissaires sportifs

Chargé des relations avec			
Les concurrents :	Thierry THUMERVILLE	0443	50792
Voiture Balai :	Sandrine BAISLEAU	0443	172302
Responsable des Parcs :	José MANGATTALE	0442	42673

Médecin Chef : Dr AGOSSOU Moustapha

Commissaires Techniques :	Uriel UNN-TOC (Responsable)	0443	18118
	Henry LUCHEL	0443	24767

Voiture Sécurité Sandro RAUCHE

1.2P. ELIGIBILITE

La **RONDE REGIONALE DU CENTRE 2019** compte pour le championnat de la Martinique des rallyes 2019 (coefficient 1).

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour **LES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES qui auront lieu le 12 octobre 2019 de 14 heures à 16 heures 50.**

Tout équipage participant à **LA RONDE REGIONALE DU NORD** doit se présenter au complet avec son véhicule aux **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**. Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences
- L'original des permis de conduire
- La lettre d'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si ce dernier n'appartient pas au conducteur et au concurrent)
- La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions
- Le passeport technique.

LES VERIFICATIONS TECHNIQUES se feront le 12 octobre 2019 de 14 h 10 à 16 h 00.

Tout équipage participant à LA RONDE REGIONALE DU CENTRE doit se présenter au complet avec son véhicule aux **VERIFICATIONS TECHNIQUES**. Les concurrents devront présenter aux contrôles techniques :

- Le passeport technique
- La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions
- Le casque
- La combinaison
- Les gants
- Les Hans

Les équipages se présentant en retard aux vérifications, se verront infliger des pénalités prévues aux prescriptions générales FFSA.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles à 16 heures.

Les vérifications finales seront effectuées au **GARAGE CCC Diagnostic - ZI Petite Cocotte Ducos**

Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 Euros T.T.C.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer à LA RONDE REGIONALE DU CENTRE, doit se présenter aux permanences du jeudi à la **salle de Baie des Tourelles** ou adresser au **secrétariat de l'ASAM** la demande d'engagement dûment complétée accompagnée des droits d'engagement avant le **07 octobre 2019** à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30 voitures maximum**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **500 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

Conformes au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.2. PNEUMATIQUES

Conformes au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Hormis dans les zones d'assistance obligatoires indiquées dans le règlement particulier, toute assistance est strictement interdite et fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

La **RONDE REGIONALE DU CENTRE** représente un parcours de 55,300 km.

Il est divisé en 1 seule étape et 2 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,400 km.

Les épreuves spéciales sont :

Spéciales 1, 5 : D16 Croisée La Manzo – D6 Saint-Esprit..... (4,700 km)

Spéciales 2, 6, 8 : Saint-Esprit – N8 – Ducos Lourdes.... (4,600 km)

Spéciale 3 : Ducos Lourdes – D6 Saint-Esprit.... (4,600 km)

Spéciales 4 : D6 Saint-Esprit – D16 La Manzo.... (4,500 km)

Spéciale 7 : D6 François – D6 Saint-Esprit..... (5,100 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conformes au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu : **les 28 septembre et 5 octobre 2019 de 14 h à 17 h 30.**

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Officiels sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange
- Directeur d'épreuve : chasuble rouge
- Chargé des relations avec les concurrents : chasuble rouge
- Médecin : Chasuble blanc

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Seront récompensés au moins :

- 3 premiers du scratch,
- Premiers de groupe,
- Premiers de classe (non cumulable avec le précédent).
- Officiels méritants à la discréction de l'organisateur.

La remise des prix se déroulera le **13 octobre 2019 à partir de 19 h 30**, tenue correcte exigée. Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

ARTICLE 11. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1. La réunion d'avant course obligatoire aura lieu le jeudi 10 octobre 2019 (lieu précisé ultérieurement), **(10 points de pénalités pilote et copilote selon le règlement 2019 du championnat de la MARTINIQUE)**.
2. Chaque équipage fournira 2 officiels commissaires de route licenciés mis à la disposition de l'organisation, lors de leur engagement ; leur nom, prénom, adresse, téléphone et groupe sanguin devront obligatoirement être inscrits sur la fiche d'engagement. **L'équipage est le garant de la présence effective de ses commissaires.**
Absence d'un commissaire de route à l'heure de l'appel au départ de la course : **77 euros d'amende payables avant le départ de la manifestation.**
Un contrôle anti-dopage et alcoolémie pourra être réalisé à tout moment de la compétition avec sanctions si résultat positif.

Les reconnaissances sont strictement interdites sur le parcours à bord d'un véhicule engagé à la compétition. Les essais sont strictement interdits à partir de la parution du règlement particulier.

Paiements des amendes

Toutes les amendes infligées aux équipages devront être payées au plus tard :

- Avant le début des vérifications
- Avant le départ du parc fermé le 13 octobre 2019 à 8 heures 45.

En cas de non paiement, le pilote se verra refuser le départ sans aucun remboursement possible.

Remboursements : Conformes à la réglementation standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 2. SANCTIONS

Conformes au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 2BIS

Pourra se voir infliger les sanctions prévues à l'article 2, tout membre, association sportive, ou licencié (personne morale ou personne physique), qui aura par son comportement manqué à la morale et à l'éthique sportive, nui aux intérêts supérieurs du sport automobile et/ou notamment :

- (Par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel à la F.F.S.A., à ses membres ou à ses licenciés ou à un tiers).
- (Qui aura un comportement dangereux en compétition ou aux essais).

Conforme au règlement disciplinaire F.F.S.A. 2019

ARTICLE 12.1 INFRACTIONS AUX REGLEMENTS

Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les commissaires sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.



ANNEXE

- Itinéraire
- Cartes des spéciales
- Signalisation des contrôles
- Dispositif sécurité
- Moyens de secours
- Attestations (en cours)

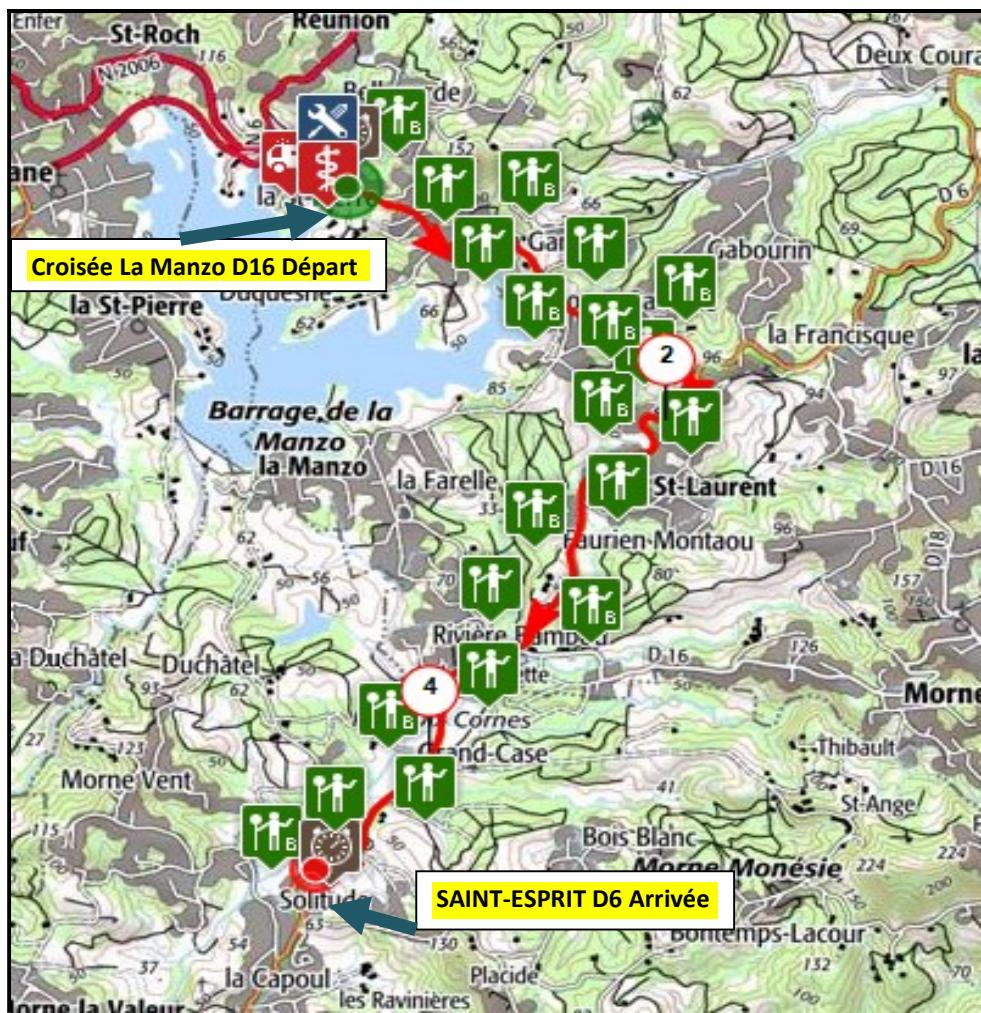
Le Président,
Guy-Raphaël PAIN
A.S.A Martinique
B.P 707
97207 Fort-de-France cédex



ITINERAIRE

DESIGNATION	PARCOURS	Km	Heures	Temps Imparti
	Stade du François parc de départ – Parc d'assistance Stade		9 :00	00 :01
	PARC D'ASSISTANCE		9 :01	15'
LIAISON A	Stade du François D1 - 0,100 km Rond Point Gauche direction Bourg du François - Rond Point Droite N6 direction Lamentin - 4,100 km Giratoire Quatre Croisée La Manzo - D16 Direction Saint-Esprit – CH à 200 m	4,300 km	9 :16	00 :20
E. SPECIALE 1	D16 LA MANZO (chemin à D) - D6 SAINT-ESPRIT AR niveau maison rose à D Point STOP niveau abri bus entrée Solitude	4,700 km	9 :39	
Liaison 1	Traverser Bourg Saint-Esprit - 1,100 km D6 tout droit direction Petit-Bourg - CH niveau maison « bienvenue » à D	2,100 km	09 :59	00 :20
E. SPECIALE 2	SAINT-ESPRIT (panneau D6) - N8 - DUCOS LOURDES AR niveau poste SME. Point STOP (panneau N8) avant cité Marie Olga Ancet	4,600 km	10 :02	
Liaison 2	Direction Ducos Morne Vert tout droit - Rond Point 0,600 km D4 direction François à D - 4,600 km Croisée N6 direction François à D - 5,800 km Rond Point 4 Croisée direction François-Vauclin - 9,300 km Rond Point François N6 - CH Stade du François	9,500 km	10 :22	00 :20
	PARC DE REGROUPEMENT		10 :52	30'
	PARC D'ASSISTANCE		11 :22	30'
LIAISON B	Stade du François D1 - 0,100 km Rond Point Gauche Direction Lamentin - Rond Point droite N6 direction Lamentin - 4,100 km Rond Point Quatre Croisée La Manzo N6 Direction Ducos - 5,300 km Gauche direction Morne Vert D4 - 9,300 km Rond Point Gauche Direction Petit-Bourg/Saint-Esprit N8 - 9,600 km tout droit Ducos quartier Lourdes - CH après entrée cité Marie Olga Ancet	9,900 km	11 :42	00 :20
E. SPECIALE 3	DUCOS LOURDES (niveau poste SME) - D6 SAINT-ESPRIT Point STOP à 200 m	4,600 km	11 :45	
Liaison 3	Traverser Bourg Saint-Esprit - 1,100 km Direction François D6 – CH niveau Entrée Solitude	2,200 km	12 :00	00 :15
E. SPECIALE 4	D6 SAINT-ESPRIT (panneau prioritaire) - D16 LA MANZO Point STOP 4,700 km au giratoire Quatre Croisée	4,500 km	12 :03	
Liaison 4	Giratoire Quatre Croisée La Manzo - N6 Direction François – 3,800 km Rond Point François - CH Stade du François	4,000 km	12 :23	00 :20

	PARC DE REGROUPEMENT		12 : 53	30'
	PARC D'ASSISTANCE		13 : 23	30'
LIAISON C	Stade du François D1 - 0,100 km Rond point Gauche direction Bourg du François - Rond Point Droite N6 direction Lamentin - 4,100 km Giratoire Quatre Croisée La Manzo - D16 Direction Saint-Esprit - CH à 200 m	4,300 km	13 : 43	00 :20
E. SPECIALE 5	D16 LA MANZO (chemin à D) - D6 SAINT-ESPRIT AR niveau maison rose à D Point STOP niveau abri bus entrée Solitude	4,700 km	13 : 46	
Liaison 5	Traverser Bourg Saint-Esprit - 1,100 km D6 tout droit direction Petit-Bourg - CH niveau maison « bienvenue » à D	2,100 km	14 : 01	00 :15
E. SPECIALE 6	SAINT-ESPRIT (panneau D6) - N8 - DUCOS LOURDES AR niveau poste SME. Point STOP (panneau N8) avant cité Marie Olga Ancet	4,600 km	14 : 04	
Liaison 6	Direction Ducos Morne Vert tout droit - Rond Point 0,600 km D4 direction François à D - 4,600 km Croisée N6 direction François à D - 5,800 km Giratoire Quatre Croisée -N6 direction François/Vauclin - 9,300 km Rond Point François N6 - CH Stade du François	9,500 km	14 : 24	00 :20
	PARC DE REGROUPEMENT		14 : 54	30'
	PARC D'ASSISTANCE		15 : 24	30'
LIAISON D	Stade du François D1 - 0,100 km Rond point Gauche direction Bourg du François - 0,600 km Rond Point François bourg - 1,100 km D6 Direction Saint-Esprit - CH après Pont Gabourin	2,700 km	15 : 34	00 :10
E. SPECIALE 7	D6 FRANCOIS - D6 SAINT-ESPRIT AR niveau maison rose Point STOP niveau abri bus entrée Solitude	5,100 km	15 : 37	
Liaison 7	Traverser Bourg Saint-Esprit - 1,100 km D6 tout droit direction Petit-Bourg - CH niveau maison « bienvenue » à D	2,100 km	15 : 57	00 :20
E. SPECIALE 8	SAINT-ESPRIT (panneau D6) - N8 - DUCOS LOURDES AR niveau poste SME. Point STOP (panneau N8) avant cité Marie Olga Ancet	4,600 km	16 : 00	
Liaison 8	Direction Ducos Morne Vert tout droit - Rond Point 0,600 km D4 direction François à D - 2,300 km Chemin Beauville à D (panneau H'CLUB discothèque - CH au H'CLUB	2,600 km	16 : 20	00 :20
PARC DE FIN DE RALLYE H'CLUB - MORNE VERT - DUCOS				



Cibistes



Commissaires de route



Ambulance

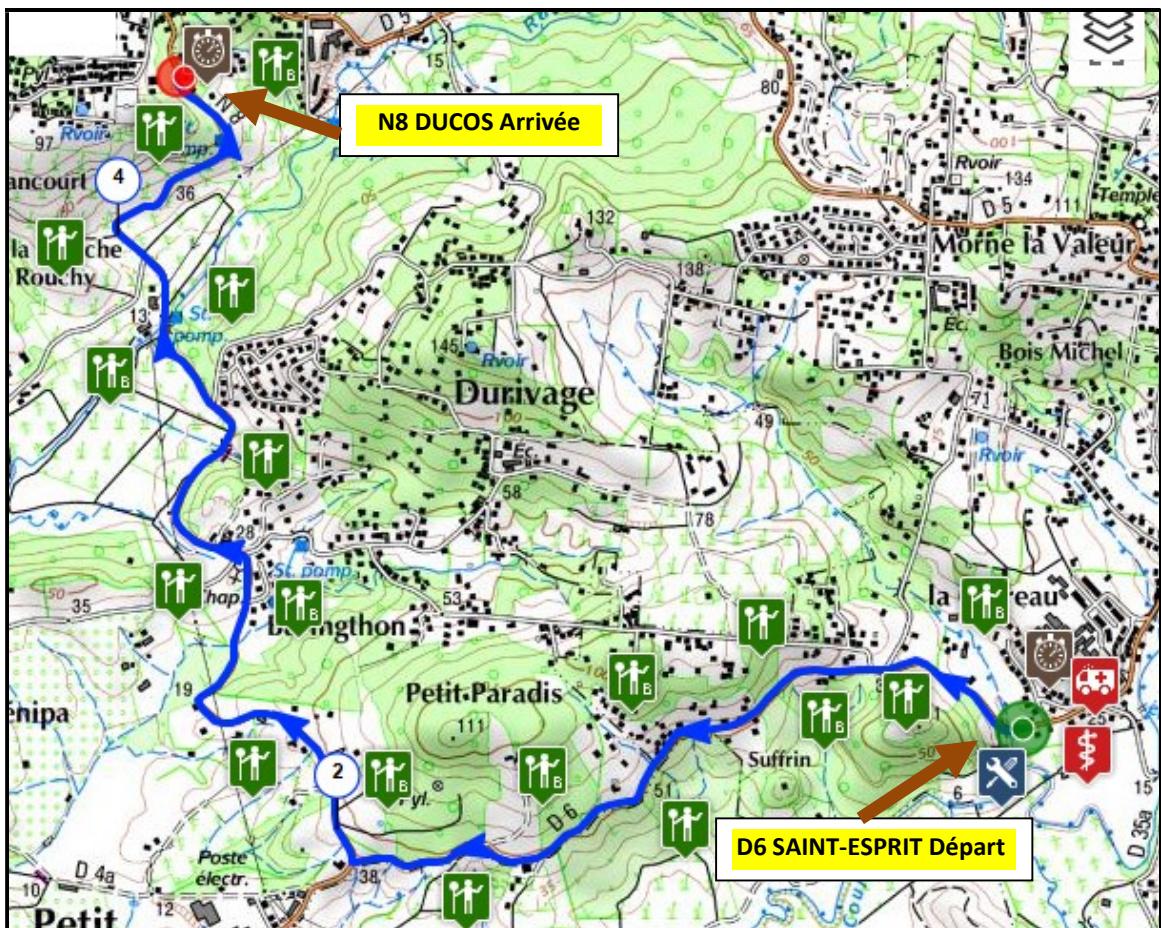


Médecin



Dépanneuse

SPECIALES 1 – 5 : D16 CROISEE LA MANZO / D6 SAINT-ESPRIT 4,700 km



Cibistes



Commissaires de route



Ambulance

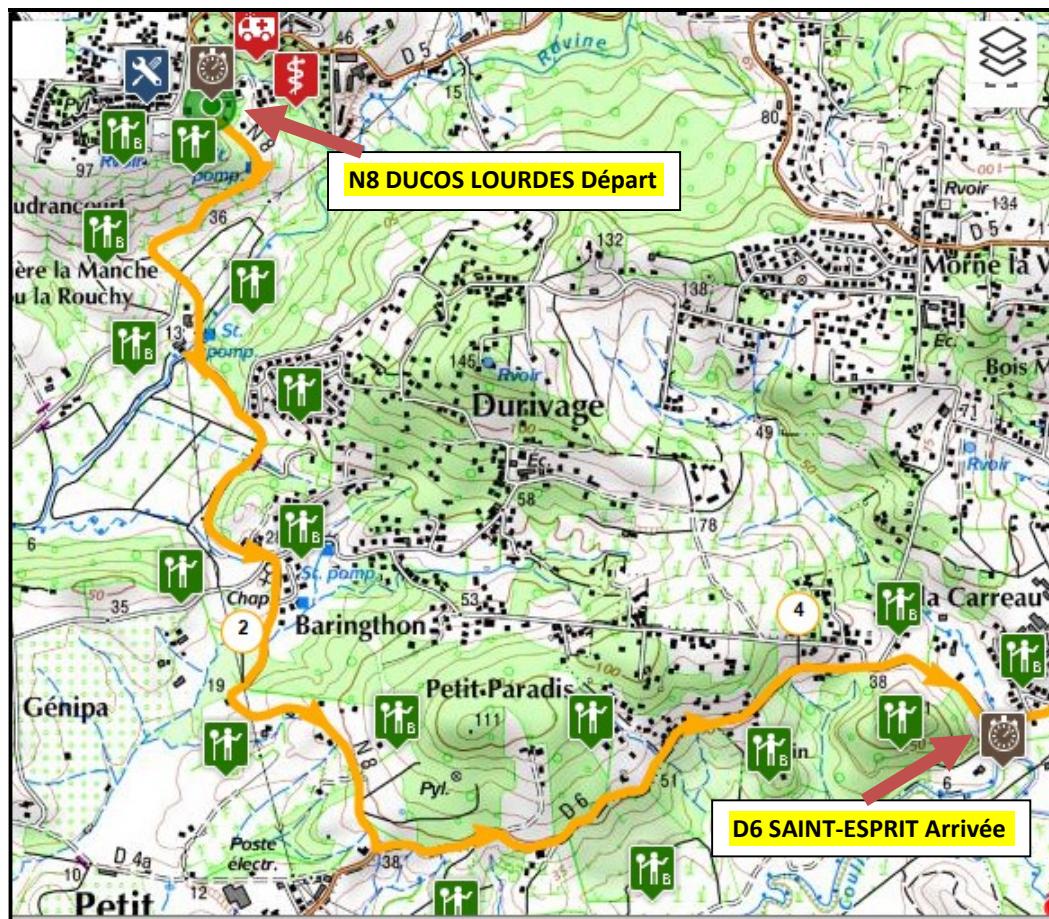


Médecin



Dépanneuse

SPECIALES 2 – 6 – 8 : D6 SAINT-ESPRIT / N8 DUCOS LOURDES 4,600 km



Cibistes



Ambulance



Commissaires de route

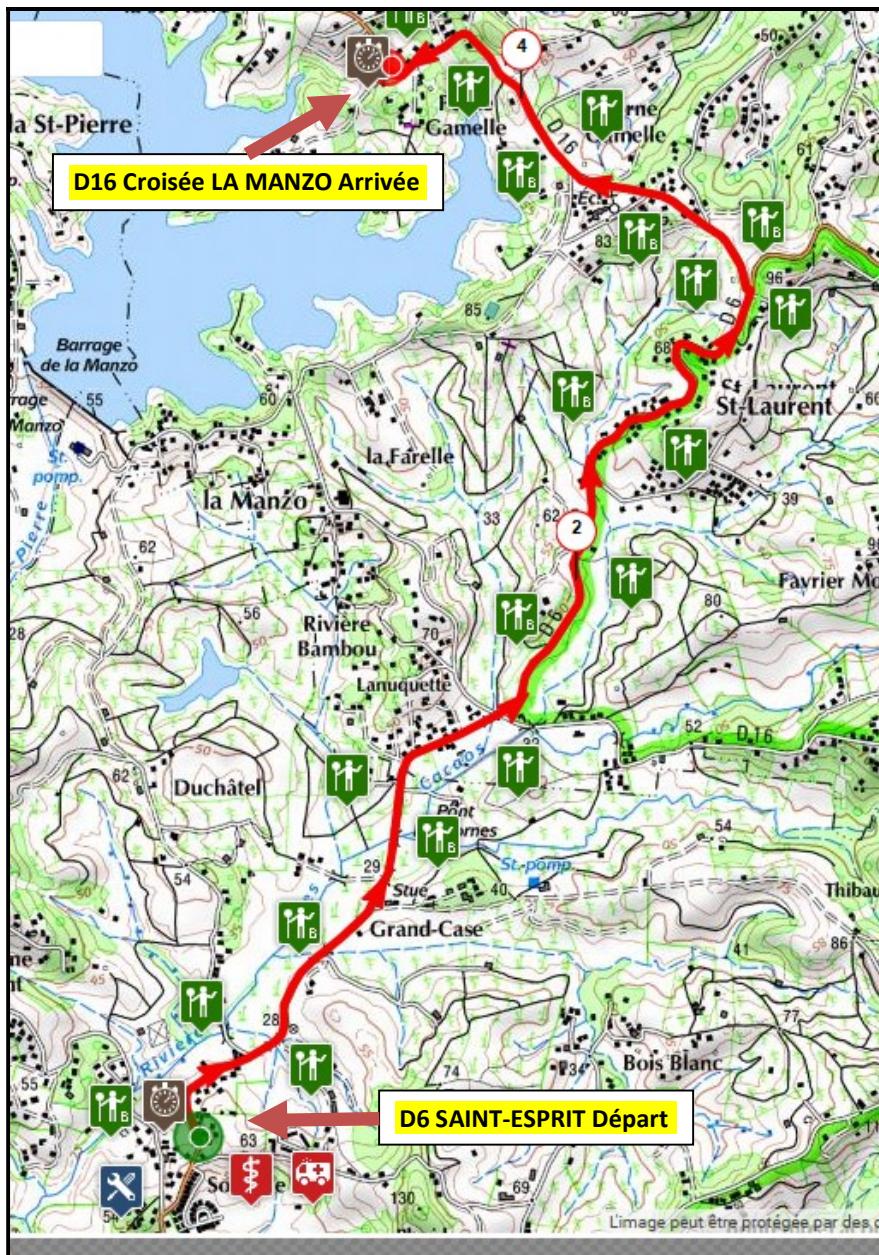


Médecin



Dépanneuse

SPECIALE 3 : N8 DUCOS LOURDES / D6 SAINT-ESPRIT 4,600 km



Cibistes



Commissaires de route



Ambulance



Médecin



Dépanneuse

SPECIALE 4 : D6 SAINT-ESPRIT / D16 CROISEE LA MANZO 4,500 km



Cibistes



Ambulance



Commissaire de route



Médecin



Dépanneuse

SPECIALE 7 : D6 FRANCOIS / D6 SAINT-ESPRIT 5,100 km

SIGNALISATION DES CONTROLES

